

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire.

La séance était publique.

Etaient Présents : Mrs BONNET, GERVAISE Mmes MOUTON AUGER EZCUTARI ROCHETEAU Mrs CHARLIER LEDOUX RENARD VIOT

Etait absente : Mme Carine BIAT excusée

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire ouvre la séance à 20 h 35.

Mme Céline EZCUTARI a été nommée secrétaire de séance

- ORDRE DU JOUR :**
- Délibération pour décision modificative pour remboursement avoir Sur eau et factures trop élevées.
 - Délibération pour décision modificative pour travaux connexes
 - Délibération pour décision modificative pour maison et terrain rue De l'église
 - Choix d'entreprise pour travaux de voirie la Noëlle
 - Nomination d'un délégué pour transfert de charges Communauté de Communes.
 - Point sur taxe aménagement
 - Délibération pour demande de subvention travaux 2017
 - Délibération pour demande de fonds péréquation 2016
 - Discussion PLUI
 - Révision des tarifs communaux pour 2017
 - Divers

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire, ajoute à l'ordre du jour cinq délibérations quatre pour la communauté de communes entre Beauce et Perche concernant la modification des statuts pour la prise en charge du service départemental d'incendie et de secours, mise en conformité des statuts de la communauté de communes suivant la loi NOTRe, concernant l'engagement « zéro phyto », autorisation de signature pour la convention de mise à disposition des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et une délibération pour décision modificative pour insuffisant de somme au chapitre 12 pour remboursement au SIRP du à des dépenses importantes en charges de personnels.

2016/043 délibération pour modification sur budget de la commune pour travaux connexes non prévu au budget

Monsieur Bonnet demande de faire une modification sur le budget de la commune, suite à l'aménagement foncier des travaux connexes sont facturés une partie est en investissement.

Cette dernière ne figurant pas sur le budget il faut procéder à une modification

Chapitre 21 Article 2118 Divers terrain (Travaux connexes) + 1316.57 €

Le complément de crédit demandé sera prélevé sur :

R 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 1316.57 €
D 023 Virement de la section d'investissement	+ 1316.57 €
D Chapitre 11 Article 60621 combustible	- 1316.57 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Accepte d'ajouter au compte 2118 la somme de 1316.57 € et faire la modification nécessaire au budget.

2016/044 délibération pour décision modificative au budget de la commune suite à démolition de la maison au 14 rue de l'église

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que suite à la démolition de la maison au 14 rue de l'église, cette acquisition doit sortir de l'actif. En novembre 2013, la commune de Billancelles a fait cette acquisition pour un montant de 42 172.40€ comprenant le terrain et la maison au compte 2138. A ce jour on demande à la commune de fixer un prix pour le terrain et un prix pour la maison. Le conseil municipal devra délibérer pour faire une décision modificative pour mettre en actif le prix du Terrain nu, pour cela il faudra prévoir une somme au compte 2111 en recette et une dépense au 2138.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de fixer le montant du terrain à 10 000 €uros et la maison à 32 172.40€.

Et Décide de faire une décision modificative et de prévoir :

A l'article 2111 Terrain nu	en dépense	10 000.00 €uros
A l'article 2138 Autres Constructions	en recette	10 000.00 €uros

2016/045 délibération pour choix de l'entreprise pour travaux de réfection de voirie rue des Pattis à la Noëlle et place des ouches.

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire, présente les devis qui ont été établis pour les travaux de réfection de voirie rue des Pattis à la Noëlle et place des ouches

- L'Entreprise MUSCI S.A.S ou le devis s'élève à 57 218.40€ TTC
(soit 47 682.00 € HT).
- L'Entreprise CHARLES TRAVAUX ou le devis s'élève à 56 754.66€ TTC.
(soit 47 295.55€ HT)
- L'Entreprise de Terrassement Gérard Cagé ou le devis s'élève
à 81 826.80€ TTC. (soit 68 189.00€ HT).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le choix de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De prendre le mieux disant, l'Entreprise MUSCI a déjà travaillé à plusieurs reprises pour la commune :**
- **D'approuver le choix de l'entreprise MUSCI S.A.S pour le montant du devis de réfection de voirie rue des Pattis à la Noëlle de 52 218.40 € TTC soit 47 682.00€ HT.**
- **Délégué de transferts de Charges à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche**

Pour la nomination du Délégué concernant les transferts de Charges à la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, Monsieur Jean-Marc BONNET informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas besoin de délibération car il a déjà été nommé par le Conseil Municipal en début de mandat.

2016/046 Délibération pour projet « Zéro phyto »

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition sur le projet « Zéro phyto » et demande au Conseil Municipal de prendre une délibération.

Vu la loi sur l'eau

Vu la loi Labbé adoptée par l'Assemblée Nationale le 23 janvier 2014

Ainsi à l'échéance 2020, voire 2017 pour certaines zones sensibles l'utilisation des désherbants sera prohibée pour les espaces publics et privés.

Il convient de faire le maximum pour protéger l'importante ressource en eau du territoire.

L'objectif du dispositif zéro phyto est de valoriser les services techniques et les municipalités qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires,

De sensibiliser l'ensemble des acteurs publics aux objectifs de la loi Labbé et de promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques mais également de protéger les agents d'entretien confrontés aux risques sanitaires liés aux produits chimiques.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et conscient des enjeux en termes de santé publique et de développement durable,
Décide de s'engager dans une démarche visant à réduire, puis supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire.**

2016/047 Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche / Ajout de la compétence « Prise en charge des contributions au financement du Service Départemental d'incendie et de secours.

Le Maire expose :

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, par délibération n° 16-217 du Conseil Communautaire du 07 novembre 2016, a décidé de modifier ses statuts et d'ajouter la compétence facultative « prise en charge des contributions au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours ».

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche ajoutant la compétence facultative : « prise en charge des contributions au financement du Service Départemental d'incendie et de Secours ».**

2016/048 Délibération pour Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche

Le Maire expose :

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, par délibération n° 16-218 du Conseil Communautaire du 07 novembre 2016, a modifié ses statuts pour le mettre en conformité avec les dispositions législatives et notamment avec la loi NOTRe.

Dans ce cadre, les compétences obligatoires et les compétences optionnelles ont été réécrites pour reprendre les libellés prévus dans les textes.

Par ailleurs, les compétences facultatives demeurent inchangées, hormis l'intégration de l'ajout de la compétence « prise en charge des contributions au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours » décidé par délibération n° 16-217, ainsi que le retrait de la compétence « Adhésion à la mission Avenir Jeune » et de la compétence « Soutien et subvention aux associations d'assistantes maternelles »

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à

compter de la notification. En L'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Se prononce favorablement sur la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche conformément aux dispositions prévues par la loi, notamment par la Loi NOTRe, et qui modifie les libellés de compétences obligatoires et optionnelles, et qui laissent inchangées les compétences facultatives hormis les retraits de la compétence « Adhésion à la mission Avenir Jeune » et de la compétence « Soutien et subventions aux associations d'assistantes maternelles », et l'ajout de la compétence « prise en charge des contributions au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours » décidé par délibération n° 16-217**
- **Valide la rédaction du projet de statuts annexé.**
- **Taxe aménagement**

Monsieur le Maire présente les simulations effectuées par la communauté de Communes Entre Beauce et Perche Pour la taxe d'aménagement. Le Conseil Municipal décide de reporter leur décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour savoir si plusieurs taux peuvent être votés suivant différents cas.

2016/049 délibération pour demande de subvention 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Que pour le projet d'cœur de village, le Cabinet Gilson a été nommé pour faire le dossier d'appel d'offres. Ceci engendra un coût environ 4 000 €uros. La commune gèrera les réunions de chantiers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Laure De la Raudière député réserve une enveloppe de 7 000.00 €uros dans le cadre de la réserve parlementaire 2017 pour la réalisation de notre projet cœur de village.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre une délibération pour lui octroyer le droit de faire la demande de devis et de subvention pour ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la demande de subvention auprès de Mme Laure De La Raudière député de 7 000.00€uros Dans le cadre de la réserve parlementaire.**

2016/050 Demande de subvention Fonds de Péréquation 2016

Le conseil Municipal sollicite une subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation pour les dépenses d'investissement effectuées au cours de l'année 2016.

- **Discussion sur le PLUI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en ce moment le projet PLUI avec le Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est en cours de discussion. Sur la Commune de Billancelles, il sera prévu en moyenne 1.7 construction par an sur des terrains d'environ 500 m² ce qui correspond à peu près à 1 hectare tous les 10 ans. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir s'il faut agrandir ou pas la commune car en ce moment sur la carte communale, il reste une parcelle où on peut construire et de réfléchir sur l'évolution démographique de la commune.

2016/051 Délibérations pour Tarifs Cimetières 2017

Le conseil fixe les prix 2017 des concessions et taxes dans le cimetière communal

Concessions Trentenaires	182 €
Cinquantenaires	363 €
Columbarium/30 ans	624 €

Taxes	Inhumation	84 €
	Exhumation	84 €
	Urne	84 €
	Jardin du souvenir	34 €

2016/052 Tarifs communaux 2017 Salle polyvalente

Le conseil fixe les tarifs 2017 de location de la salle Roger David

Tarifs	Commune	Hors commune
Salle et Cuisine	186.00€	240.00€
Salle sans cuisine	137.00€	179.00€
Vin d'honneur	28.00€	57.00€
Réunion	26.00€	52.00€
Supplément tables ovales	3.60€/table	7.20€/table
Verres	0.10€/u	0.20€/u
Remplacement des verres cassés	2.00€/pièce	2.00€/pièce
Location 2 ^{ème} journée ½ tarif soit	93.00€	120.00€
Caution	550.00€	550.00€
Acompte réservation	100.00€	100.00€
Location pour Ecran projecteur	20.00€	20.00€

2016/053 Indemnité kilométrique 2016

La commune ne possédant pas de véhicule de transport, Mr le Maire indique que l'employé communal a utilisé son véhicule personnel pour les besoins de la commune.

Le conseil décide donc de lui attribuer une indemnité kilométrique forfaitaire annuelle de **100 €uros** qui sera réglée au chapitre D 011 Article 6251 du budget et que l'adjoint technique de 2^{ème} classe qui effectue l'entretien des locaux a utilisé également son véhicule personnel pour les besoins de la commune, le conseil décide donc de lui attribuer une indemnité kilométrique forfaitaire annuelle de **10 €uros** qui sera réglée également au chapitre D 011 Article 6251 du budget.

2016/054 Indemnité gardiennage Eglise 2016

Le conseil décide de verser à Paroisse Bonne Nouvelle de Courville s/ Eure, l'indemnité de gardiennage de l'église fixée à 119.55 €uros – taux plafond 2011 (Circulaire du 25 janvier 2011)

2016/055 Délibération pour décision modificative au budget

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des dépenses importantes ont eu lieu sur le budget du SIRP suite à des arrêts de maladie importants et qu'au budget il nous manque une somme de 6 682.55 au chapitre 65

Chapitre 65 Article 65548 en recette Autres contributions	+ 2 954.30€
Article 657 341 en recette Communes Membres du GSP	+ 3 725.25€

Le complément de crédit demandé sera prélevé sur :

Chapitre 11 en dépenses Article 60621 combustible	- 500.00 €
Article 60633 fournitures de voiries	- 2 500.00 €
Article 615228 entretien et réparation Autres bâtiments	- 2 000.00 €
Article 61521 Terrains	- 1 000.00 €

Article 615231 Entretien et réparations - 682.56 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Accepte les modifications à faire au budget sur le chapitre 11 et Chapitre 65**

2016/056 Délibération pour autorisation de signer la convention de mise à disposition des droits des sols

Monsieur Jean-Marc BONNET informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche demande d'établir une convention avec la commune de Billancelles pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche demande de prendre une délibération pour donner au Maire l'autorisation de signer cette convention.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition du service des instructions des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.**

2016/058 Délibération pour demande de réduction sur des factures d'eau trop importantes pour trois administrés de la commune de Billancelles

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la réclamation de trois administrés pour un remboursement sur leur facture trop élevée suite à des fuites d'eau. Monsieur Bonnet propose de facturer à chacun le double de leur consommation habituelle vu la loi « Warsmann ».

Une personne de la commune a eu 212 m³ de consommation soit une facture de 280.25 Euros toutes taxes comprises, Monsieur le Maire propose de diminuer cette facture de 72 m³ soit un montant de 119.41 € toutes taxes comprises.

La deuxième personne a eu 301 m³ de consommation soit une facture de 502.99 Euros toutes taxes comprises, Monsieur le Maire propose de diminuer cette facture de 189 m³ soit un montant de 313.45 € toutes taxes comprises.

La troisième personne a eu 416 m³ de consommation soit une facture de 792.73 Euros toutes taxes comprises, Monsieur le Maire propose de diminuer cette facture de 309 m³ soit un montant de 512.46€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour accepter ces trois déductions et de faire une déduction de titre sur le solde des facturations de consommation d'eau de l'année 2016 soit un montant total de 945.32€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide d'accepter une diminution du titre de 945.32 Euros soit pour une personne 119.41€, pour une autre De 313.45€ et la troisième 512.46€.**

2016/059 Remboursement de deux avoir sur le Budget de l'eau

Monsieur Jean-Marc BONNET informe le conseil municipal, que lors de la facturation de la consommation d'eau, deux administrés ont payés trop lors de la facturation d'acompte au mois de mars 2016 et à ce jour nous devons les rembourser. Nous devons faire une réduction de titre pour ces deux personnes pour la somme de 117.12 Euros. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour accepter ce remboursement.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité,
De rembourser ces deux administrés et d'effectuer une réduction sur le titre du solde des facturations des consommations d'eau de l'année 2016.**

Divers

Monsieur Jean-Marc Bonnet informe le conseil municipal, qu'une modification aura lieu sur le projet cœur de village face à la Mairie, l'installation de jeux sportifs ne se fera pas devant la Mairie, mais dans la cour de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'à partir du mois de mars 2017, les dossiers des cartes d'identités ne seront plus effectués à la Mairie de Billancelles mais à Courville sur Eure comme les passeports.

Monsieur le Maire informe que toutes les volailles même chez les particuliers, ces dernières doivent être enfermées ou qu'un grillage soit installé pour qu'elles ne s'envolent pas car la commune de Billancelles est classée en zone à risques pour la grippe aviaire.

Monsieur Bonnet laisse la parole à Mme Mouton présidente du SIRP, Mme Mouton annonce qu'il faudrait réfléchir pour trouver un nom d'école pour notre regroupement pédagogique.

La séance est close à 0 h 05.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire



Tableau récapitulatif des délibérations

N° délibération	Intitulé	Accepté
2016/043	délibération pour modification sur budget de la commune pour travaux connexes non prévu au budget	Accepté à l'unanimité
2016/044	délibération pour décision modificative au budget de la commune suite à démolition de la maison au 14 rue de l'église.	Accepté à l'unanimité
2016/045	délibération pour choix de l'entreprise pour travaux de réfection de voirie rue des Pattis à la Noëlle et place des ouches.	Accepté à l'unanimité
2016/046	Délibération pour projet « Zéro phyto »	Accepté à l'unanimité
2016/047	Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche / Ajout de la compétence « Prise en charge des contributions au financement du Service Départemental d'incendie et de secours.	Accepté à l'unanimité
2016/048	Délibération pour Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche	Accepté à l'unanimité
2016/049	délibération pour demande de subvention 2017	Accepté à l'unanimité
2016/050	Demande de subvention Fonds de Péréquation 2016	Accepté à l'unanimité
2016/051	Délibérations pour Tarifs Cimetières 2017	Accepté à l'unanimité
2016/052	Tarifs communaux 2017 Salle polyvalente	Accepté à l'unanimité
2016/053	Indemnité kilométrique 2016	Accepté à l'unanimité
2016/054	Indemnité gardiennage Eglise 2016	
2016/055	Délibération pour décision modificative au budget	Accepté à l'unanimité
2016/056	Délibération pour signature de la Convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au Maire	Accepté à l'unanimité
2016/058	Délibération pour remboursement factures trop élevé suite à des fuites d'eau	Accepté à l'unanimité
2016/059	Délibération pour remboursement budget eau	Accepté à l'unanimité

Nom des Conseillers Municipaux	Signatures
Monsieur Jean-Marc BONNET Maire	
Monsieur Gilles GERVAISE 1 ^{er} adjoint	
Madame Josette MOUTON 2 ^{ème} adjointe	
Madame Emilie AUGER Conseillère Municipale	
Madame Carine BIAT Conseillère Municipale	Absente excusée
Monsieur Jean-Pierre CHARLIER Conseiller Municipal	
Madame Céline EZCUTARI Conseillère Municipale	
Monsieur Christophe LEDOUX Conseiller Municipal	
Monsieur Laurent RENARD Conseiller Municipal	
Madame Marie-Andrée ROCHETEAU Conseillère Municipale	
Monsieur Thierry VIOT Conseiller Municipal	